

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 24 Avril 2014

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE MARDI 6 MAI 2014 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

Présents :

- **M. Bernard DOUAUD, Maire**
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Sophie MASSARD
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Mélanie FRICAUD
- M. Hubert POTIER
- Mme Françoise GUIBERT
- M. Yann LE GRENEUR
- M. Patrice GÉRARD
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- Mme Béatrice VIGNERON
- Mme Nathalie PIGRÉE
- Mme Alexandra MESTRARD
- M. Ludovic DIOT
- M. Gildas LORANT
- M. Pascal MARTIN
- Mme Morgane JAHIER
- M. Serge BARRILLOT
- Mme Véronique GUÉRIN

Secrétaire de séance :

- **M. Ludovic DIOT** est nommé secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion :

- Jacqueline VÉNISSEAU, Secrétaire Générale, Attachée Territoriale
- Christèle LECONTE, Rédacteur

D É L I B É R A T I O N

Objet :

Projet de construction de la salle multifonctions :

- **Validation des plans**
- **Lancement d'une procédure de passation de marché public**

EXPOSÉ

- Par délibération en date du 5 juillet 2013, le Conseil Municipal a
 - approuvé la programmation de la construction d'une salle multifonctions
 - autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure de maîtrise d'œuvre et solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du projet
- A l'issue de la consultation, le groupement de sociétés constitué par :
 - le Cabinet d'Architecture «Atelier d'architecture -Gilbert MASSON» - 2 bis rue Basse CHATEAUBRIANT 44110
 - le Cabinet d'études « BET LCA fluides »- 40 rue du Général de Gaulle - 53800 RENAZÉa été retenu pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre rémunérée à hauteur de 24 800 € H.T soit un taux de rémunération de 8% sur le montant prévisionnel des travaux estimé à 310 000 € H.T.
- Le Conseil Municipal a inscrit au Budget Primitif 2014 une enveloppe budgétaire de 470 000 € pour réaliser l'ensemble de l'opération comprenant les travaux de construction, la maîtrise d'œuvre, les études annexes et les contrôles nécessaires à la réalisation de ce projet ; les crédits sont inscrits à l'article 2313 de l'opération 22 du budget communal.
- Monsieur Le Maire convie l'architecte - Mr MASSON - à présenter le projet définitif à l'assemblée ; le projet prévoit la construction d'un bâtiment de plain-pied composé d'un hall d'entrée, d'une salle multifonctions de 242 m², de 2 vestiaires, d'un local sanitaire/douche, et d'un local de rangement de 24 m².
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les plans définitifs de ce projet.
- Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation dans le cadre de la procédure adaptée pour réaliser les travaux de construction de cette salle.

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Valide les plans du projet définitif de construction de la salle multifonctions
2. Autorise Monsieur le Maire à engager une procédure de passation de marché public pour la construction de la salle multifonctions
3. Décide que la procédure retenue sera celle de procédure adaptée.
4. Décide d'insérer un avis d'appel public à la concurrence dans le journal Ouest-France et sur le site «Ouestmarches.com»
5. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 6 mai 2014

En Mairie à SOUDAN, le 12 mai 2014

Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture
Le 24 mai 2014

Publié, certifié exécutoire
le 26 mai 2014

D É L I B É R A T I O N

Objet : Désignation des Jurés d'Assises par tirage au sort / liste électorale

EXPOSÉ**Textes de Références** :

- Loi 78-788 du 28/07/1978 modifiée
- Circulaire N° 79-94 de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 19/02/1979
- Circulaire préfectorale du 31/03/2014 relative au Jury d'Assises 2015
- Code de Procédure Pénale

Chaque année, le Conseil Municipal, suivant tirage au sort sur la liste électorale, désigne 6 jurés susceptibles d'être appelés à siéger à la cour d'Assises durant l'année civile qui suit. Les jurés devront avoir atteint l'âge de 23 ans minimum au cours de l'année 2015 (nés au plus tard en 1992).

Le nombre de personnes désignées par tirage au sort et devant constituer la liste du jury criminel de la cour d'Assises de Loire Atlantique est déterminé en fonction de la population légale en vigueur au 1^{er} Janvier 2014 soit pour SOUDAN 2 070 habitants ; il est égal au triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (1 pour 1 300 habitants).

COMMUNE	Population légale au 01/01/2014	Nombre de Jurés pour 1 300 habitants	Nombre de Jurés / Population SOUDAN	Nombre de Jurés de la liste préparatoire (triple)
SOUDAN	2 070 hab	1.59	2	6

DÉCISION

Le Conseil Municipal désigne dans l'assemblée deux élus qui sont respectivement chargés d'effectuer le tirage au sort sur la liste électorale ; le premier tirage donnant le n° de la page et le 2^e tirage le numéro de la ligne comportant le nom du juré.

- Pour l'année 2015, sont désignées les six personnes suivantes :

N° d'Ordre	Page	Ligne	Nom - Prénom	Adresse	Date de naissance	N°
1	50	7	Mme DUVAL Christiane	La Petite Ferme de Taniabel – Le Jarrier 44110 SOUDAN	22/01/1930 à LA SAUSSAYE (27)	497
2	3	10	M. ATTAF Hamid	1, rue St Michel du Clos 44110 SOUDAN	15/11/1951 à REDJANOUA (99)	30
3	122	6	M. NEVEUX Gilles	Le Drouillais 44110 SOUDAN	24/04/1964 à RENNES (35)	1216
4	6	6	Mme BALICKI Maryse Epouse POIRIER	Le Châtaignier Carré 44110 SOUDAN	26/04/1955 à STENAY (55)	56
5	106	10	Mme MALEUVRE Isabelle Epouse MARTIN	7, résidence d'Anjou 44110 SOUDAN	21/09/1966 à CHATEAUBRIANT (44)	1060
6	112	8	Mme MASSON Marie- Annick	6, la Maison Neuve 44110 SOUDAN	26/11/1945	1118

- La liste préparatoire sera transmise au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nantes (Parquet de la Cour d'Assises) avant le 15 Juillet 2014 afin d'établir ultérieurement la liste définitive dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 6 mai 2014

En Mairie à SOUDAN, le 12 mai 2014

Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture
Le 24 mai 2014

Publié, certifié exécutoire
le 26 mai 2014

D É L I B É R A T I O N

Objet : Commission Communale des Impôts directs

EXPOSÉ

L'article 1650 - 1 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que :

- Dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- Dans les communes de 2 000 habitants et plus, celle-ci est composée de 9 membres comprenant le Maire ou son adjoint délégué et huit commissaires.
- Les commissaires doivent être de nationalité française, ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle des conseillers municipaux.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID).

Celle –ci est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Elle est appelée à formuler son avis sur les mises à jour des procès - verbaux d'évaluation et sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

L'article 1650-2 du CGI prévoit que les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables proposée en nombre double et dressée par le conseil municipal.

Il vous est proposé de désigner 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants susceptibles d'être retenus par le Directeur Départemental des Finances Publiques pour constituer la Commission communale des Impôts Directs

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques la liste de 32 contribuables ci-annexée afin que celui-ci désigne huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants pour constituer la Commission Communale des Impôts directs.

RENOUVELLEMENT EN 2014 DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
PROPOSITION DE LA COMMUNE DE SOUDAN 44110

	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ/PROFESSION
ELUS TITULAIRES						
1	GAULTIER	PASCAL	1, rue Abbé Cussonneau	SOUDAN (44110)	20/08/1969	Adjoint au Maire Responsable de site
2	BARRILLOT	SERGE	17, rue Alfred Gernoux	SOUDAN (44110)	01/01/1949	Conseiller Municipal Retraité Géomètre du Cadastre
CONTRIBUABLES TITULAIRES						
3	LORANT	ALAIN	La Chèvre	SOUDAN (44110)	27/05/1960	Ancien élu Agriculteur
4	PINON	MADELEINE	Le Châtaignier Carré	SOUDAN (44110)	06/12/1952	Retraîtée Chef d'Entreprise Ancienne élue
5	PIGRÉE	GÉRARD	La Guillotière	SOUDAN (44110)	01/05/1951	Retraité Chef Entreprise de Mécanique Automobile
6	GITEAU	JEAN-LOUIS	Chemin de Deil	CHATEAUBRIANT (44110)	29/10/1948	Retraité Agriculteur
7	GUIOT	ROLAND	La Mornais	SOUDAN (44110)	08/07/1948	Retraité Agriculteur
8	CERISIER	ROGER	Sainte Anne des Landes	SOUDAN (44110)	18/06/1963	Agriculteur
9	GUIBERT	FRANCOISE	23, rue du 8 mai 1945	SOUDAN (44110)	07/01/1948	Conseillère Municipale Retraîtée
10	TRAPU	GEORGES	26, rue Joseph Belliot	SOUDAN (44110)	23/08/1945	Retraité Entreprise Travaux Agricoles
11	SARAROLS	DOMINIQUE	La Léodière	SOUDAN (44110)	26/10/1960	Entreprise de maçonnerie
12	CHARRON	NOËL	44 bis, rue du 11 novembre	SOUDAN (44110)	27/02/1950	Retraité
13	CUSSEAU	MARCEL	Les Chaussées	SOUDAN (44110)	06/05/1954	Retraité
14	DURAND	GÉRARD	2, rue Saint-Pierre	SOUDAN (44110)	10/07/1947	Retraité
15	ERMINE	BERNARD	3, rue des Noisetiers	SOUDAN (44110)	14/03/1957	Retraité
16	LEBRETON	CHRISTIAN	La Gripponnais	SOUDAN (44110)	28/10/1964	Ancien élu Agriculteur

	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ/PROFESSION
ELUS SUPPLÉANTS						
1	DESGUÉS	JEAN- CLAUDE	31, rue Joseph Lardeux	SOUDAN (44110)	30/03/1955	Adjoint au Maire Retraité Cadre Entreprise Agroalimentaire
2	GUÉRIN	VÉRONIQUE	2, la Galinière	SOUDAN (44110)	27/12/1972	Conseillère Municipale Secrétaire - Comptable
CONTRIBUABLES SUPPLÉANTS						
3	LAMARTHE	PAUL	12, rue du 8 mai 1945	SOUDAN (44110)	29/03/1953	Retraité
4	POMMIER	JEAN-PAUL	La Gare	SOUDAN (44110)	26/01/1946	Retraité Entreprise Maçonnerie
5	LEDEVIN	JACQUELINE	5, rue des Etangs	SOUDAN (44110)	31/10/1941	Retraité
6	PAILLARD	ANTHONY	La Gibaudière	SOUDAN (44110)	16/01/1980	Agriculteur
7	VOISINNE	LÉON MARC	La Grande Garenne	SOUDAN (44110)	25/04/1952	Agriculteur
8	SIMON	PHILIPPE	L'Enclose	SOUDAN (44110)	26/06/1970	Agriculteur
9	MASSON	HENRI	15, rue Joseph Belliot	SOUDAN (44110)	26/01/1953	Retraité
10	HALOPEAU	JOËL	3, rue Abbé Cussonneau	SOUDAN (44110)	15/03/1957	Entreprise de menuiserie
11	CHARRON	OLIVIER	17, résidence d'Anjou	SOUDAN (44110)	02/12/1971	Fraiseur CN
12	PITRÉ	LUCIEN	21, rue Julien Masson	SOUDAN (44110)	11/12/1955	Entreprise de menuiserie
13	CHENAIS	DANIELLE	La Reboursière	ROUGÉ (44660)	12/06/1954	Retraîtée Agent Sous-Préfecture
14	GUIFFAUT	JOËL	Le Sauzais	SOUDAN (44110)	27/03/1953	Paysagiste
15	LE CLEC'H	YVES	La Maison Neuve	SOUDAN (44110)	31/08/1939	Retraité
16	LE GRENEUR	YANN	25, le Nid Coquet	SOUDAN (44110)	14/01/1959	Conseiller Municipal VRP

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 6 mai 2014

En Mairie à SOUDAN, le 12 mai 2014

Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture
Le 28 mai 2014

Publié, certifié exécutoire
le 28 mai 2014

D É L I B É R A T I O N

Objet : SARL DES ARDOISIERES NOYAL SUR BRUTZ : INSTALLATIONS CLASSEES SOUMISES A ENQUETE PUBLIQUE ET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

EXPOSÉ

La SARL DES ARDOISIERES a déposé en Préfecture une demande d'exploitation d'un élevage de 1 342 animaux équivalents porcs lieudit «La Tourière» à Noyal sur Brutz.

Une parcelle de terre agricole située sur le territoire communal de SOUDAN est intégrée dans le plan d'épandage des lisiers.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique ouverte en mairie de Noyal sur Brutz du 31/03/2014 au 28/04/2014.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour – 2 voix contre et 2 abstentions :

- N'émet aucune réserve particulière sur la demande formulée par la « SARL DES ARDOISIERES et relative à l'exploitation d'un élevage de 1342 animaux équivalents porcs lieudit «La Tourière» à Noyal sur Brutz. ».

Vote

Délibération adoptée par 15 voix pour – 2 voix contre et 2 abstentions

Fait et délibéré le 6 mai 2014

En Mairie à SOUDAN, le 12 mai 2014

Pour copie conforme

Le Maire,

B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 24 mai 2014

Publié, certifié exécutoire, le 26 mai 2014

D É L I B É R A T I O N

Objet : Désignation d'un élu pour siéger au Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant

EXPOSÉ

Le **Conseil de Développement** est l'organe de débat, de réflexion prospective et de proposition des acteurs économiques et sociaux **du «Pays de Châteaubriant»**. La structuration du Conseil de Développement se décline en 4 collèges :

- **COLLEGE DU MONDE ECONOMIQUE** (chambres consulaires, Syndicats, Comités d'entreprise, organisations patronales, Associations, entreprises, commerçants ..)
- **COLLEGE EDUCATION INSERTION SANTE ET ACTION SOCIALE** (Ets d'enseignement, Structures Personnes âgées, Associations enfance, handicap, ..)
- **COLLEGE DU CADRE DE VIE** (Associations diverses)
- **COLLEGE DES ELUS** (12 élus désignés par les communautés de Communes et 6 élus issus des communes)

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un élu pour siéger au collège des élus du Conseil de Développement. Parmi les élus municipaux désignés sur l'ensemble des 33 communes du Pays, deux d'entre eux seront ensuite désignés au sein du collège lors de l'Assemblée Générale pour siéger au Conseil d'Administration.

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique GUERIN pour siéger au collège des élus du Conseil de Développement du «PAYS DE CHATEAUBRIANT»

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 6 mai 2014

En Mairie à SOUDAN, le 12 mai 2014

Pour copie conforme

Reçu en Sous-Préfecture, le 24 mai 2014

Publié, certifié exécutoire, le 26 mai 2014

Le Maire,

B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

Objet : PROJET D'ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE ET D'ARROSEURS POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL

EXPOSÉ

Stade de football : projet de remplacement des équipements suivants :

1. La tonte des terrains de football et autres espaces verts de grande surface est effectuée avec un mini tracteur KUBOTA ST 30 datant de 1996 et affichant 5 175 h au compteur ; cet outillage nécessite à ce jour des réparations importantes pour être opérationnel.
2. Le système d'arrosage (pompes et arroseurs) n'est plus adapté à la configuration du terrain de football (stade d'entraînement) et fait l'objet de dysfonctionnements à répétition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement de ces deux matériels par un outillage neuf plus performant ; le micro - tracteur utilisé à ce jour et toujours en état de fonctionnement serait conservé pour un usage occasionnel.

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. Emet un avis favorable au projet d'acquisition d'un micro tracteur tondeuse
2. Emet un avis favorable au projet d'acquisition d'un nouveau système d'arrosage pour le terrain de football
3. Confie à Monsieur le Maire la consultation des entreprises pour l'achat des matériels précités
4. Confirme l'inscription des crédits nécessaires à l'opération 33 - Equipements divers - du Budget Communal.

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 6 mai 2014

En Mairie à SOUDAN, le 12 mai 2014

Pour copie conforme

Reçu en Sous-Préfecture, le 24 mai 2014

Publié, certifié exécutoire, le 26 mai 2014

Le Maire,
B. DOUAUD

DÉLIBÉRATION

Objet : Désignation d'un délégué pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Charges de la Communauté de Communes du Castelbriantais

EXPOSÉ

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un élu pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Charges de la Communauté de Communes du Castelbriantais.

M. Le Maire propose sa candidature pour siéger à cette Commission.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Bernard DOUAUD pour siéger sein de la Commission d'Evaluation des Charges de la Communauté de Communes du Castelbriantais.

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 6 mai 2014

En Mairie à SOUDAN, le 12 mai 2014

Pour copie conforme

Le Maire,

B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 24 mai 2014

Publié, certifié exécutoire, le 26 mai 2014

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 24 avril 2014

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE MARDI 6 MAI 2014 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

- 2014/05 - 01 Projet de construction de la salle multifonctions :
- Validation des plans
 - Lancement de la procédure de passation de marché public
- 2014/05 - 02 Désignation des jurés d'assises
- 2014/05 - 03 Commission Communale des Impôts Directs
- 2014/05 - 04 SARL DES ARDOISIERES – NOYAL SUR BRUTZ : Installations classées soumises à enquête publique et avis du Conseil Municipal
- 2014/05 - 05 Désignation d'un élu pour siéger au Conseil de Développement du Pays De Châteaubriant
- 2014/05 - 06 Projet d'acquisition d'un tracteur tondeuse et d'arroseurs pour le terrain de football
- 2014/06 – 07 Désignation d'un délégué pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Charges de la Communauté de Communes